



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2026

Date de convocation et d'affichage : 20 février 2026

DL-20260226-012

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

Présents
Jean-Pierre GAITET, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Josiane BOUVIER, Jean-Marc BODET, Anne-Christine DUBOST, Lydie DI RIENZO, Tanguy NAZARET, Annie CHATELARD, Jean-Michel LADOUCE, Georges THOMAS, Corinne SAVIN, Jean COMTET, Hervé GINET, Laurent TRONCHE, Annie GRIMAUD, Pascal GIMENEZ, Alain ROUX, Marie-Chantal JOLIVET, Guylène MATILE, Antoine MATRAS, Isabelle DEBARD, Didier MONTRADE, Pierre LAIGLE.

Absents	Pouvoir à
Isabelle LOUIS COMME	
Vanessa GERONUTTI	
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	
Emilie NGUYEN	

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Madame BOUVIER Josiane	82,8 %	29	24	24



COMMANDE PUBLIQUE

Présentation du Rapport annuel du délégataire de service public en charge de l'accueil de loisirs sans hébergement - Léo Lagrange - Exercice 2024

Lydie DI RIENZO, adjointe en charge de la Vie Associative, de la Jeunesse et du Sport, rappelle à l'Assemblée que l'accueil de loisirs sans hébergement est un service public visant à organiser, gérer et animer l'accueil de loisirs de la Commune de Miribel. Pour la période du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024, cette prestation a été confié à la Fondation Léo Lagrange par contrat de concession de service public.

Lydie DI RIENZO rappelle qu'en application de l'article L.1411-3 du Code général des

collectivités territoriales (CGCT), « dès la communication du [Rapport annuel du délégataire], son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3131-5 et L.1411-3,

Vu le Rapport annuel 2024 du délégataire de service public en charge de l'accueil de loisirs sans hébergement, Léo Lagrange, annexé à la présente délibération,

Vu la présentation du Rapport lors de la Commission Communale des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 18 février 2026,

Considérant l'obligation de la Commune de présenter ce rapport aux membres de l'assemblée délibérante,

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte de la présentation du Rapport annuel du délégataire de service public en charge de l'accueil de loisirs sans hébergement, Léo Lagrange, pour l'exercice 2024 .

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la présentation du Rapport annuel 2024 du délégataire de service public en charge de l'accueil de loisirs sans hébergement, Léo Lagrange.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 26 février 2026

Le secrétaire de séance,

Madame BOUVIER Josiane

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



RAPPORT DU DELEGATAIRE

ANNEE 2024

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ACCUEIL DE LOISIRS DE MIRIBEL

« LE CABANON »

Miribel

LE MAS RILLIER . LES ECHETS



JUIN 2025

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE	3
1.1 Présentation du rapport	3
1.2 Caractéristiques du contrat	3
1.3 Le service	3
1.4 Les ressources humaines affectées au service	4
1.5 Les moyens matériels utilisés	4
1.6 Les contrats de sous-traitance et de maintenance	5
2 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION	6
2.1 L'activité	6
2.2 Analyse de l'activité	8
2.3 Évolution de la fréquentation de 2023 à 2024 en nombre de journées enfants	15
2.4 Les usagers du service	15
2.5 Les faits marquants de l'année 2024	19
3 LES INDICATEURS DE QUALITE DU SERVICE	21
3.1 Mode de pilotage de la délégation	21
3.2 Qualité des prestations proposées	21
4 LES COMPTES DE LA DELEGATION	24
4.1 Méthodes et éléments de calcul	24
4.2 Éléments du compte de résultat 2024	25
5 ANNEXES	26
5.1 Compte de résultat	26
5.2 Biens immobilisés par le Délégué	1

PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

1.1 Présentation du rapport

Le rapport annuel 2024 du délégataire a été rédigé par le Directeur de la structure et le Délégué Territorial à l'Animation à Léo Lagrange Centre Est.

Le rapport prend en compte la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

1.2 Caractéristiques du contrat

La mission déléguée à Léo Lagrange Centre Est, consiste à organiser, gérer et animer les accueils de loisirs de la commune de MIRIBEL :

- ➔ Dans les locaux des écoles maternelle Odette Joly et élémentaire Edgar Quinet, pour les enfants de 4 à 13 ans, les mercredis et les vacances scolaires ;
- ➔ Dans les locaux de l'école maternelle Odette Joly, pour les enfants de 3 à 5 ans, sur la période du mois de juillet.

La Délégation de Service Public a été consentie pour une durée de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, avec reconduction une année jusqu'au 31 décembre 2024.

1.3 Le service

L'accueil de loisirs se situe dans les écoles du centre, à proximité de la Mairie depuis le 1^{er} janvier 2023. L'accès à l'école maternelle se fait par l'entrée principale et l'accès à l'école élémentaire se fait par l'entrée périscolaire ou par le portail de la cour.

La capacité d'accueil est de **72 enfants pour les petites vacances scolaires et de 120 enfants pour la période d'été**. Un agrément de la Protection Maternelle Infantile permet l'accueil de 24 enfants de moins de 6 ans.

Durant le mois de juillet, la mise à disposition d'une salle supplémentaire à l'école maternelle Odette Joly permet d'augmenter la capacité d'accueil maximale des enfants de moins de 6 ans à 48 enfants.

1.4 Les ressources humaines affectées au service

1.4.1. Organigramme du personnel du délégataire

L'équipe permanente de la délégation est salariée de Léo Lagrange Centre Est.

Les salariés relèvent de la « Convention Collective de l'Animation » n° 1518 du 28 Juin 1988.

➔ Au 31 décembre 2024, l'équipe est composée :

- ✓ D'un directeur, en contrat à durée indéterminée (100 % d'un ETP)
- ✓ D'une directrice-adjointe, en contrat à durée indéterminée intermittent, à temps partiel (71 % d'un ETP).

Depuis le début de l'année 2024 :

- **35 animateurs** occasionnels différents (20 filles et 15 garçons), dont 12 issus de Miribel, ont travaillé au Cabanon, en Contrat d'Engagement Éducatif, durant les périodes de vacances scolaires,
- **5 animateurs permanents**, dont 7 animateurs différents (6 filles et 4 garçons) en CDI ; et
- **1 stagiaire de la formation** Préparation BPJEPS, financée et accompagnée par la mission locale dans le but de s'insérer professionnellement (935 heures en alternance au cabanon).

1.4.2. Détachement de personnel auprès du délégataire

L'entretien des espaces extérieurs ainsi que la maintenance sont assurés par les services techniques de la commune. Le personnel qui gère la chauffe des repas est également mis à disposition par la collectivité.

La qualité et le professionnalisme des agents mis à disposition, associés à une relation de confiance, ont largement contribué à la qualité du service rendu.

1.5 Les moyens matériels utilisés

1.5.1. L'équipement

➔ La commune de Miribel met à disposition du centre de loisirs :

- ✓ Le mobilier : tables, chaises, bancs et étagères ;
- ✓ Le matériel de restauration : cuisine équipée pour la remise en température ;
- ✓ Des espaces d'activités : salles périscolaires ;

➔ Le délégataire a équipé la structure par l'achat :

- ✓ De matériel pédagogique : jeux, matériel d'activité ainsi que du matériel fongible nécessaire au fonctionnement.

1.5.2. Les locaux

Les locaux mis à disposition sont les écoles maternelle Odette Joly et élémentaire Edgar Quinet :

- Salles périscolaire (3 salles en élémentaire + 2 salles en maternelle) pour les enfants
- Un espace bureau/administratif : situé dans l'appartement au 8 rue de l'hôtel de ville à Miribel.

1.5.3. Les investissements du délégataire

➔ Les investissements

- Pas d'investissement en 2024

1.6 Les contrats de sous-traitance et de maintenance

- Les repas sont livrés en liaison froide par A.P.I. Restauration,
- « Free » est le fournisseur d'accès à Internet.

2 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

2.1 L'activité

2.1.1. L'Accueil de Loisirs des mercredis

Depuis le 5 septembre 2018, l'accueil de loisirs « Le Cabanon » est ouvert de **7h30 à 18h30**, soit une amplitude de 11 heures.

Durant l'année 2024, la structure a fonctionné pendant 34 mercredis.

Nous veillons constamment à proposer et à imaginer des activités adaptées, qui permettent à chaque enfant de se divertir, de grandir à travers des activités manuelles, des activités sportives et des activités culturelles.

Nous avons noté une baisse du nombre de journées/ enfants de 15% « mercredis » par rapport à 2023, en partie due aux 2 mercredis fériés.

2.1.2. Les vacances scolaires

L'accueil de loisirs « Le Cabanon » est ouvert de 7h30 à 18h30.

Afin d'assurer une qualité pédagogique, l'inscription n'est possible qu'en journée complète, avec une forte incitation à l'inscription au forfait (2 à 5 jours ou à la semaine). L'accueil de loisirs a ouvert **37 jours pour l'ensemble des petites vacances.**

- 10 jours, pour les vacances d'Hiver ;
- 10 jours, pour les vacances de Printemps ;
- 9 jours, pour les vacances d'Automne ;
- 8 jours, pour les vacances de Noël

2.1.3. Les vacances d'été

Les possibilités et modalités d'inscriptions pour les parents sont identiques à celles proposées pendant les périodes de petites vacances : tarifs, horaires, ramassage, etc...

L'accueil de loisirs a fonctionné dès le lundi 8 juillet (sauf les jours fériés), soit 39 jours.

2.1.4. Toutes activités confondues

L'accueil a fonctionné 110 jours et a réalisé 7 256 journées/enfants.

L'équipe pédagogique a proposé des sorties et des activités variées, telles que :

- ✓ Sortie luge à la station de Chalmazel (une sortie mercredi et une sortie vacances hiver)

- ✓ Sortie et visite des grottes de la Balmes
- ✓ Sortie au musée de
- ✓ Sortie VTT et découverte du territoire
- ✓ Sortie et visite au centre équestre EQU'AIN
- ✓ Sorties à la ferme pédagogique du Grand Parc l'Iloz
- ✓ Intervention de Pierrot et Compagnie spectacle marionnettes (Miribélans)
- ✓ Activités parc de structures aquatiques au lac de Condrieu et de la Plaine Tonique
- ✓ Structures gonflables (association AIR-PLAY RHONE à Vaulx en Velin)
- ✓ ARROW GAME (association AIR-PLAY RHONE à Vaulx en Velin)
- ✓ Spectacle de marionnettes avec tapis à histoire (Enfantaisy Miribel)
- ✓ Semaine sportive CCMP (en juillet)
- ✓ Sortie au Théâtre ALLEGRO
- ✓ Mini camp au camping les eaux vives à la Vallée Bleue (pour 12 enfants de 9 à 13 ans)

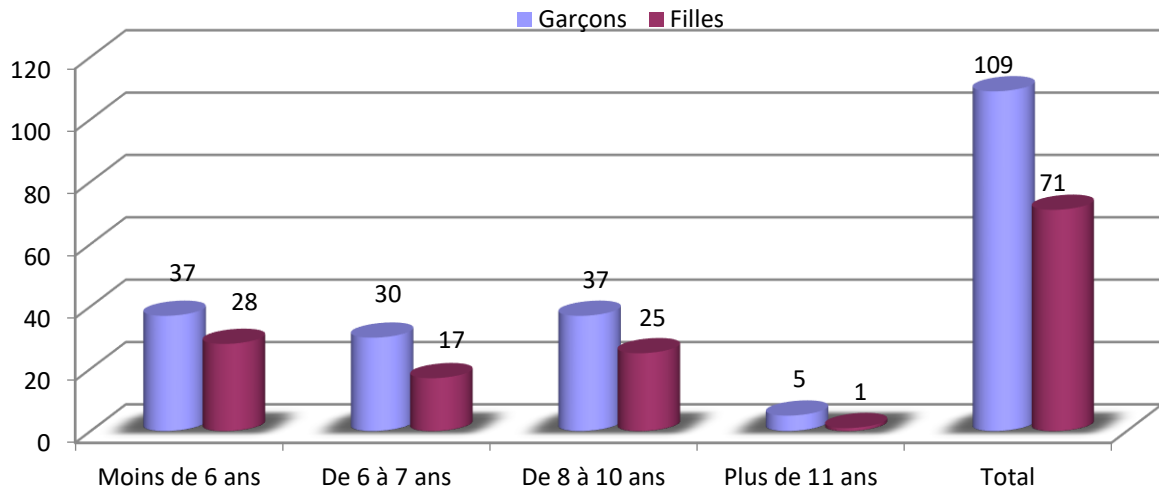
Le **partenariat** avec le tissu associatif local nous permet de mettre des actions comme des inter-centres (avec les ACM de la communauté de commune), du prêt de matériel afin de réaliser des actions ponctuelles (luges, matériel sportif et jeux en bois). Nous avons participé régulièrement à des activités jardinage avec Habitat et Humanisme (1 semaine sur 2), ainsi que des séances à la bibliothèque (1 semaine par mois).

Notre participation à la semaine sportive mise en place par la **CCMP** en juillet est très importante en période estivale, permettant la mixité des publics sur des temps conviviaux et sportifs avec d'autres jeunes du territoire.

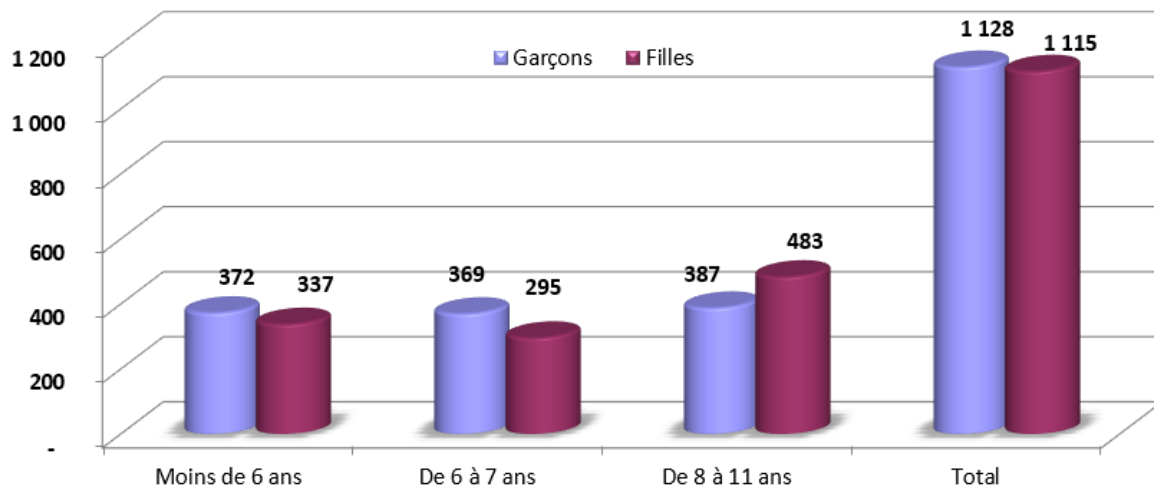
2.2 Analyse de l'activité

2.2.1. Les Mercredis 2024

➔ Répartition des enfants inscrits les mercredis par tranche d'âges et par genre



➔ Répartition des journées/enfants (Mercredis) par tranche d'âges et par genre



➔ **180 enfants différents, issus de 131 familles**, ont fréquenté l'accueil de loisirs en 2024, soit 34 mercredis, pour **2243 journées enfants**.

➔ Nous enregistrons une moyenne de fréquentation par mercredi de 62 enfant présents (pour 68 inscrits) début 2024 et de 72 enfants (pour 76 inscrits) fin 2024.

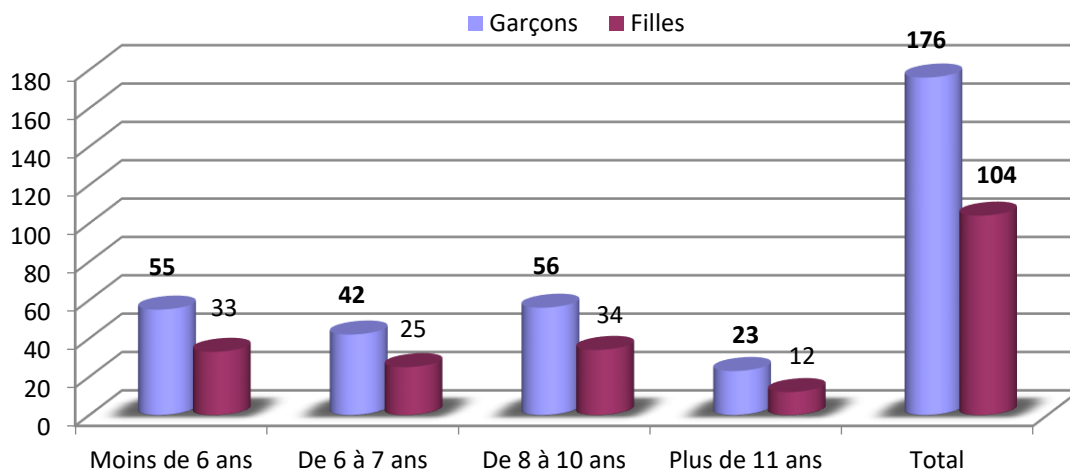
➔ Les inscriptions sont enregistrées à l'année, et répondent à un besoin de garde mais également un souhait de permettre aux enfants de profiter des activités dans un cadre agréable et sécurisant.

➤ Grace à la mise en place du **PEDT**, nous pouvons accueillir durant les mercredis un maximum de 20 enfants de moins de 6 ans, ainsi que 56 enfants de 6 à 11 ans. Nous n'atteignons pas cette capacité maximale en fin d'année scolaire car nous enregistrons régulièrement des annulations dans tous les groupes confondus (anniversaires, les plus grands commencent à rester seul à la maison ...).

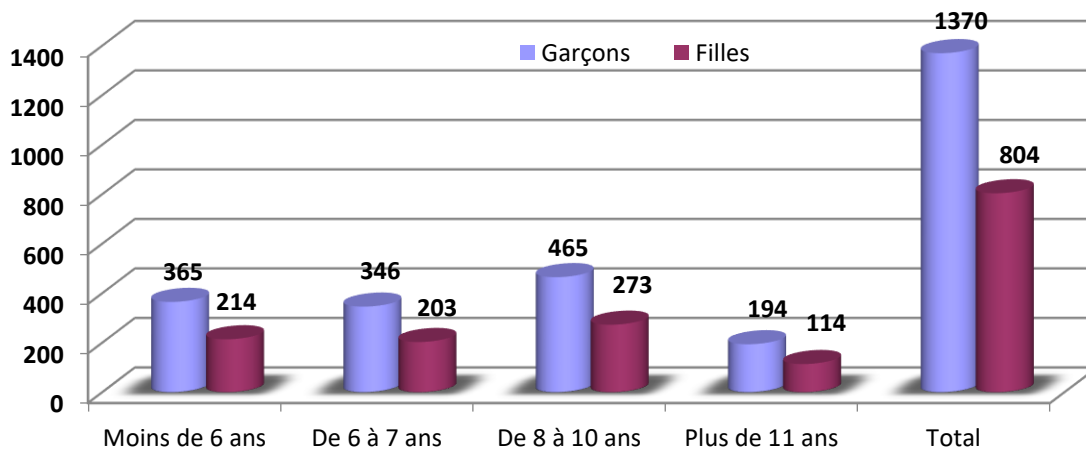
2.2.2. Les petites vacances 2024

Pour un total de **280 enfants différents, issus de 179 familles**, sur l'ensemble des petites vacances scolaires, la répartition s'effectue comme suit :

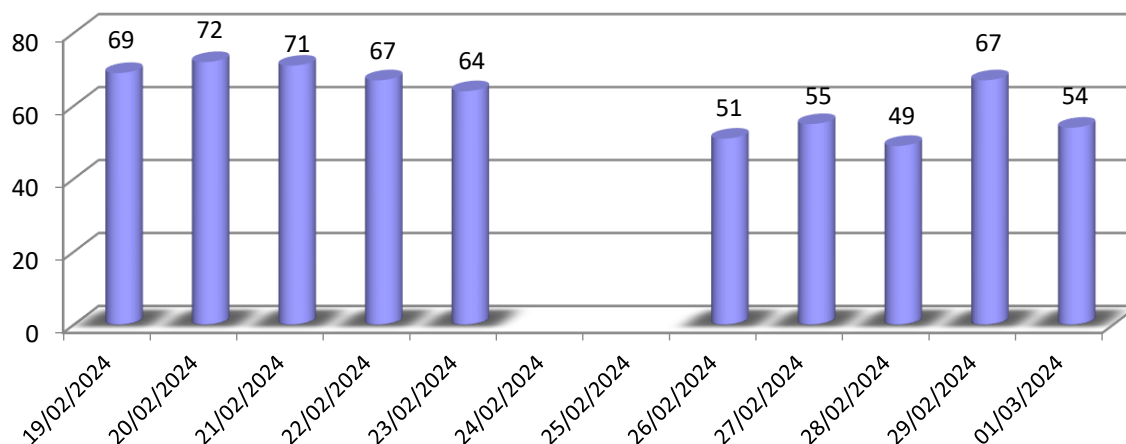
➔ Répartition des enfants inscrits durant les petites vacances par tranche d'âges et par genre



➔ Répartition des Journées/Enfants (petites vacances) par tranche d'âges et par genre



➔ Vacances d'Hiver 2024 - Nombre d'enfants présents



➔ **149 enfants différents, issus de 97 familles**, ont fréquenté l'accueil de loisirs durant les vacances d'Hiver 2024.

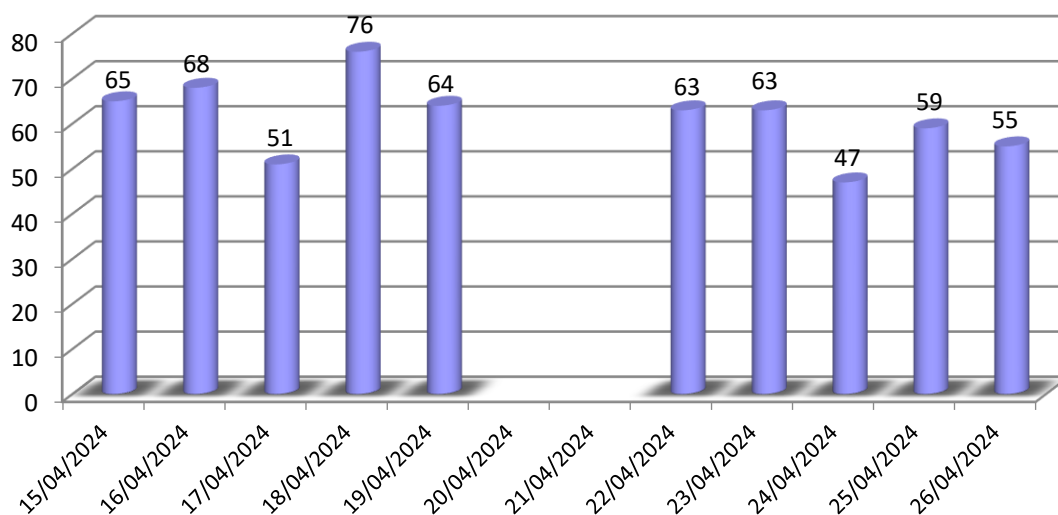
➔ 619 journées/enfants sont comptabilisées sur la période (17h de plus qu'en 2023), pour 10 jours de fonctionnement.

➔ La moyenne de fréquentation journalière est de 62 enfants

➔ Effectif maximum : 51 enfants.

Effectif minimum : 72 enfants.

➔ Vacances de Printemps 2024 - Nombre d'enfants présents



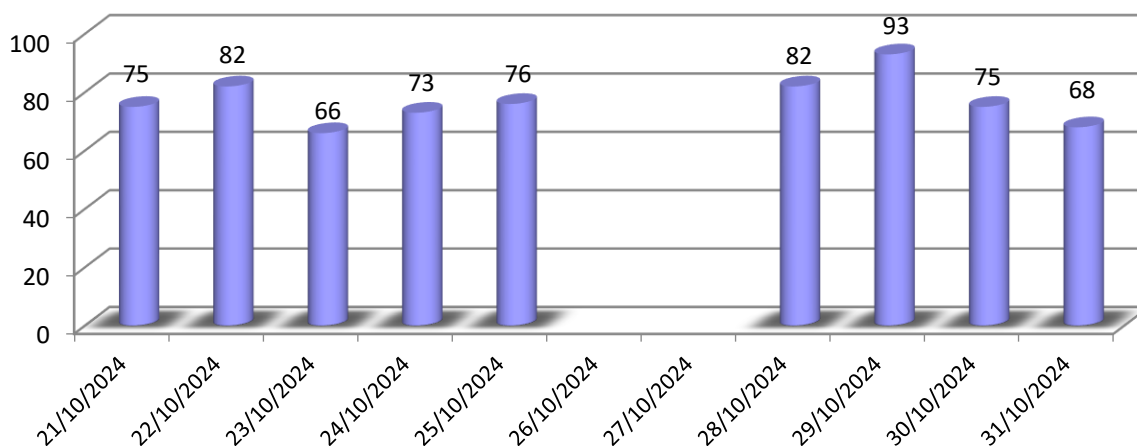
➔ **141 enfants différents issus de 94 familles** ont fréquenté l'accueil de loisirs durant les vacances de Printemps 2024.

➔ 611 journées/enfants sont comptabilisées sur la période

➔ La moyenne de fréquentation journalière est de **61 enfants** (moyenne de 64 inscrits).

☞ Effectif maximum : 76 enfants. Effectif minimum : 47 enfants.

➔ Vacances d'Automne 2024 - Nombre d'enfants présents



181 enfants différents, issus de 118 familles, ont fréquenté l'accueil de loisirs durant les vacances d'Automne 2024.

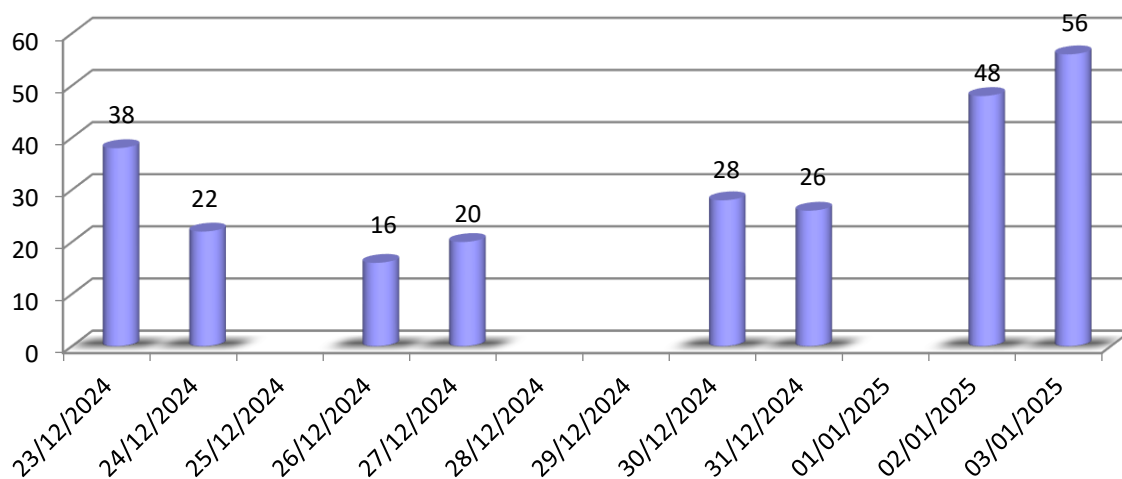
☞ 690 journées/enfants ont été comptabilisées sur la période pour 9 jours de fonctionnement.

☞ La moyenne de fréquentation journalière est de **76.7 enfants**.

☞ Effectif maximum : 93 enfants.

Effectif minimum : 66 enfants.

➔ Vacances de Noël 2024 - Nombre d'enfants présents



☞ **94 enfants différents issus de 53 familles** ont fréquenté l'accueil de loisirs durant les vacances de Noël 2024.

☞ 254 journées/enfants ont été comptabilisées sur la période.

☞ La moyenne de fréquentation journalière est de **32 enfants** (moyenne de 35 inscrits)

☞ Effectif maximum : 56 enfants. Effectif minimum : 16 enfants.

☞ Sur l'ensemble des Petites Vacances : 37 jours de fonctionnement, avec une moyenne de fréquentation de 59 enfants

NB : Chaque rapport du délégataire est en décalage sur les vacances de Noël, puisque sur un exercice (année civile), il y a en fait deux périodes de vacances de Noël. Pour 2023-2024 : du 01/01/2024 au 05/01/2024 et pour 2024-2025 : du 23/12/2024 au 31/12/2024.

Nous ne présentons qu'une seule période de vacances de Noël complète, soit **2023-2024 = 254 jours**. Cela permet d'avoir un référentiel de comparaison pour les années suivantes.

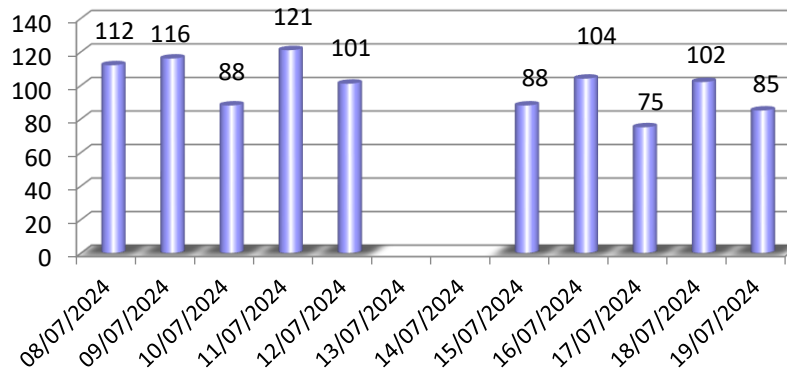
L'année prochaine, nous présenterons dans le rapport Noël 2024-2025.

Cependant, nous facturons bien le nombre de journées sur l'année civile. Notre logiciel lui, extrait les données du 1er janvier au 31 déc 2024 :

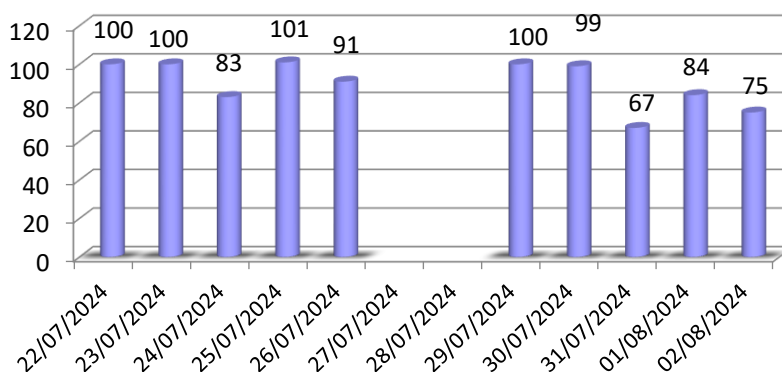
Noël	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	0-5	6-7	8-15	Total	0-5	6-7	8-15	Total	0-5	6-7	8-15	Total
Après-midi	32	33	58	123	83	91	186	360	83	91	186	360
Matin	32	34	58	124	83	92	186	361	83	92	186	361
Repas	32	34	58	124	83	92	186	361	83	92	186	361
Tot. par âge (Unité)	32	34	58		664.00	736.00	1 488.00		664.00	736.00	1 488.00	
Tot. général (Unité)	124 enfants différents				2 888.00 (Unité) de présences				2 888.00 (Unité) de présences			

2.2.3. Les vacances d'été 2024

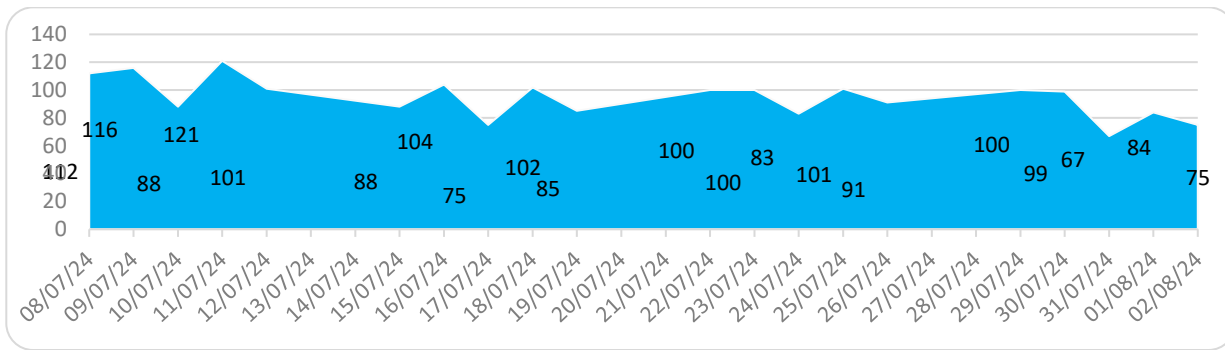
➔ Première quinzaine de juillet - Nombre d'enfants présents



➔ Deuxième quinzaine de juillet- Nombre d'enfants présents

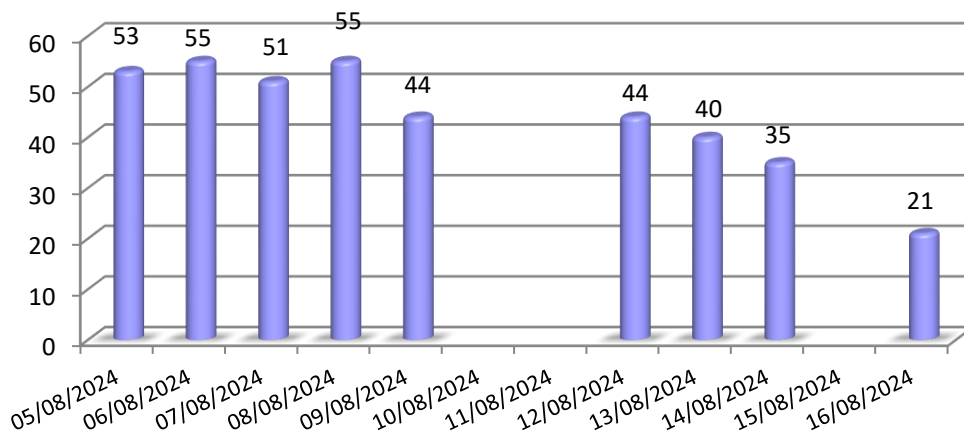


➔ **Juillet 2024**

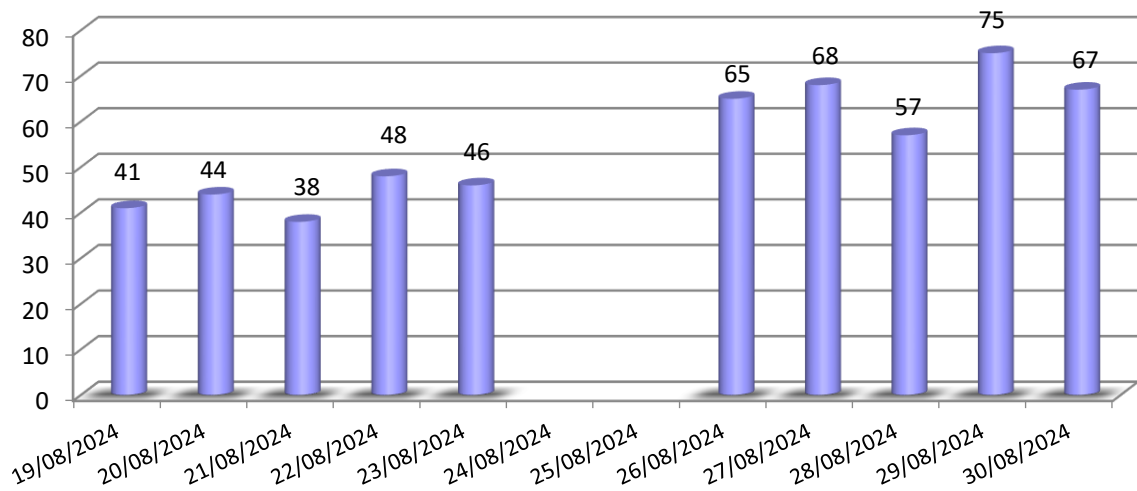


- ➔ 248 enfants différents issus de 160 familles ont fréquenté l'accueil de loisirs en Juillet
- ➔ 1892 journées enfants ont été enregistrées sur la période, pour 20 jours de fonctionnement
- ➔ La moyenne de fréquentation journalière est de 95 enfants
- ➔ Effectif maximum : 121 enfants. Effectif minimum : 67 enfants.

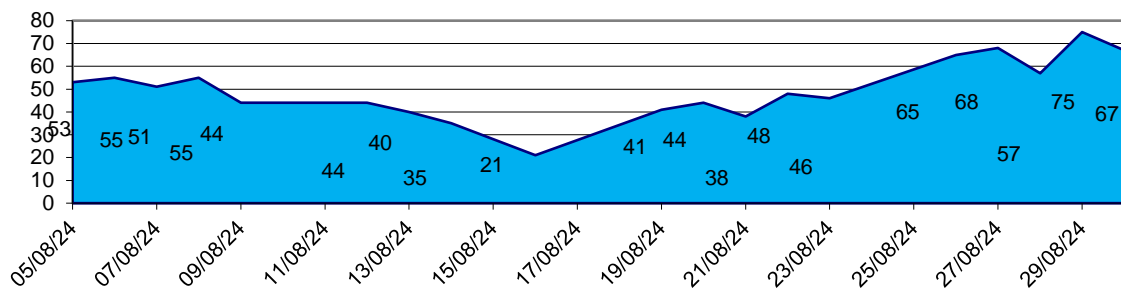
➔ **Première quinzaine d'Août – Nombre d'enfants présents**



→ Deuxième quinzaine d'Août – Nombre d'enfants présents



→ Août 2024

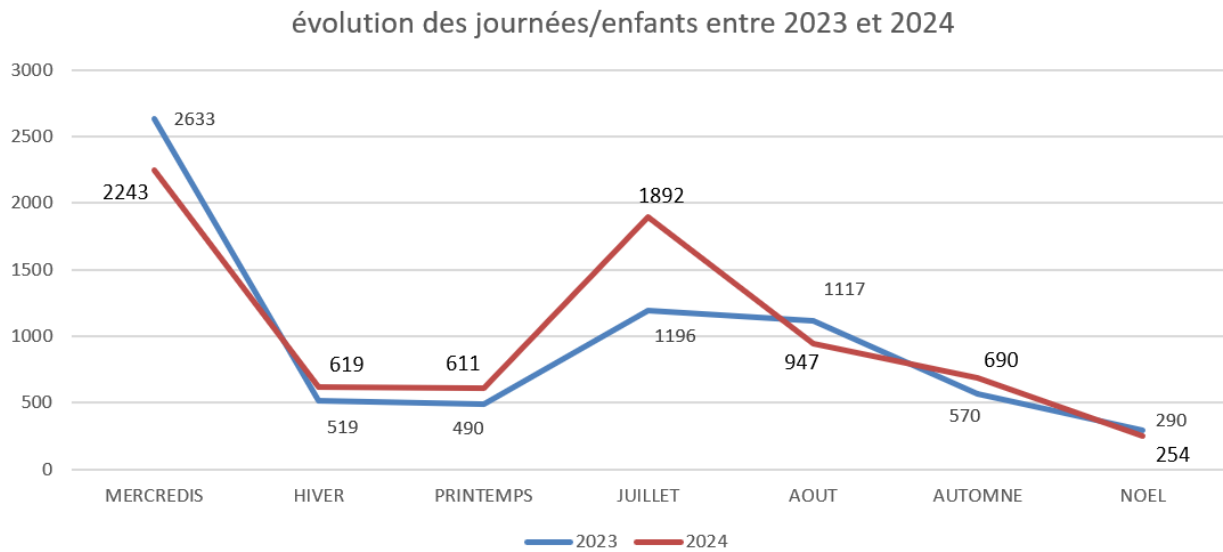


- ☞ 176 enfants différents issus de 111 familles ont fréquenté l'accueil de loisirs en août
- ☞ 947 journées enfants ont été enregistrées sur la période, pour 19 jours de fonctionnement.
- ☞ La moyenne de fréquentation journalière est de **50 enfants**
- ☞ Effectif maximum : 75 enfants. Effectif minimum : 21 enfants.

☞ **Au total, sur la période estivale 2024 : 301 enfants différents issus de 188 familles, ont fréquenté l'accueil de loisirs.**

- ☞ 2839 journées enfants ont été comptabilisées sur la période

2.3 Évolution de la fréquentation de 2023 à 2024 en nombre de journées enfants

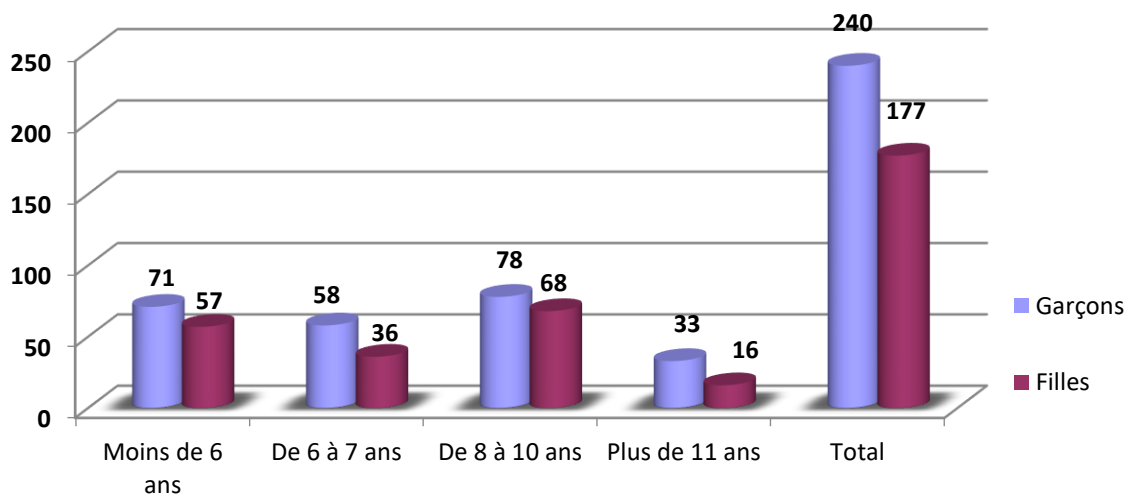


Sur l'ensemble de l'année 2024, nous notons une hausse par rapport à 2023 sauf pour les mercredis et Noël.

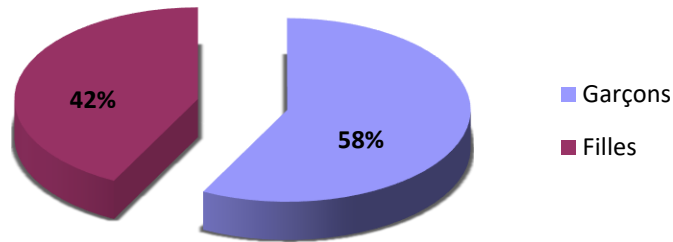
2.4 Les usagers du service

Sur l'ensemble des périodes de 2024, **417 enfants issus de 264 familles ont fréquenté l'accueil de loisirs**

➔ Répartition des enfants inscrits en 2024 par tranche d'âges et par genre

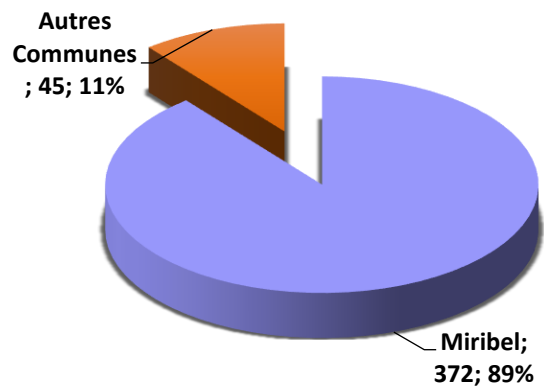


➔ Répartition des enfants inscrits en 2024 par genre



➔ Répartition des enfants inscrits par localité en 2024

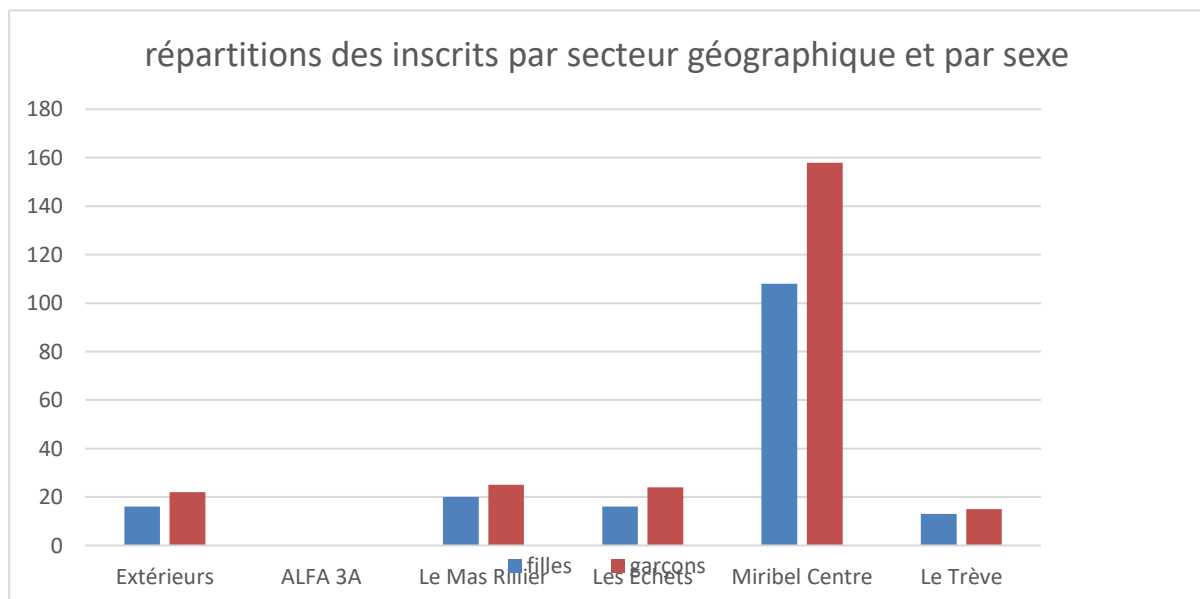
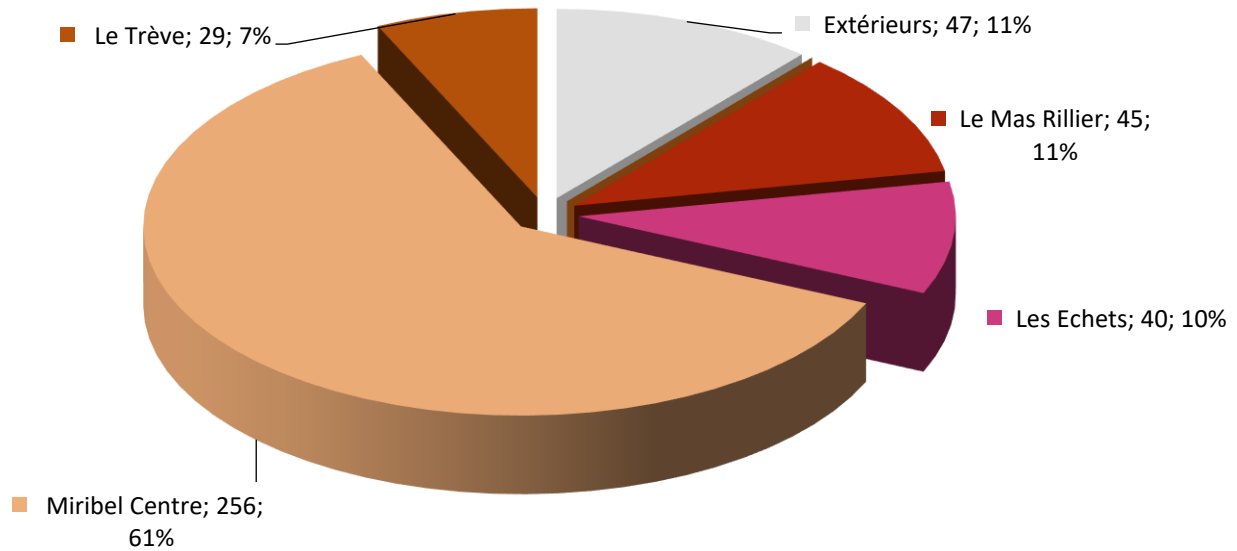
MIRIBEL	372
Mionnay	3
Fontaine sur Saône	1
Beynost	1
Meyzieu	3
Neyron	9
St-Maurice-de-Beynost	2
Thil	9
Rigneux le Franc	2
La Boisse	3
Villefontaine	1
Lyon	1
Parcieux	1
Satolas et Bonce	1
Meximieux	2
Tigneu	2
Vaulx en velin	1
Beligneux	2
Châteauroux	1
Autre	2



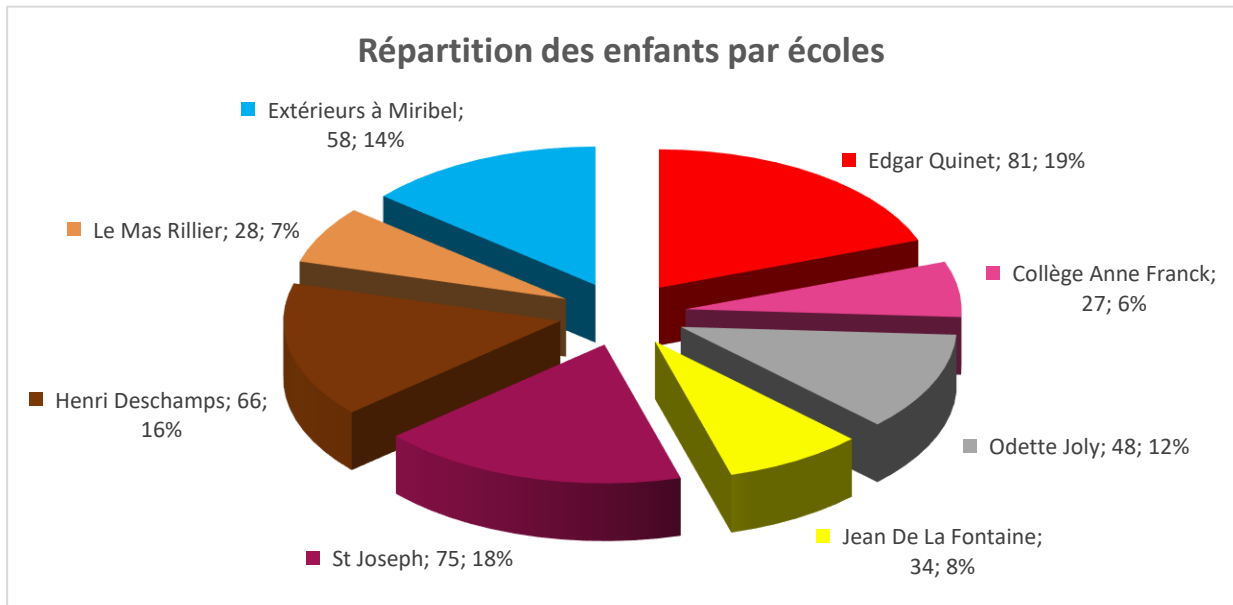
- ➔ La priorité des inscriptions étant donnée au Miribélans, les enfants provenant des autres communes ont été inscrits en fonction des places restantes lors de la 2^{ème} vague d'inscriptions.
- ➔ Sur l'ensemble de l'année 2024, les extérieurs représentent 307 journées (297 en 2023), sur un total de 7256 journée (6815 journées en 2023).

➔ Répartition des enfants inscrits par secteur géographique en 2024

répartition des inscrits par secteur géographique



➔ Répartition des enfants inscrits par établissement scolaire en 2024



2.5 Les faits marquants de l'année 2024

2.5.1. *Projet Jardin*

Suite au déménagement de l'accueil de loisirs dans les écoles du centre, de nombreuses familles nous ont sollicité (notamment via le questionnaire de satisfaction) en nous demandant de mettre en place des activités et des projets en lien avec l'environnement.

Lors de différentes rencontres avec les associations de la commune nous avons mis en place un partenariat avec l'association Habitat et Humanisme.

Ce partenariat a permis aux enfants de tous les groupes du cabanon de pouvoir participer à des activités de jardinage avec des usagers de l'association de février à aout 2024.

2.5.2. *Spectacle de fin d'année*

L'équipe d'animation a souhaité marquer la fin d'année en proposant aux familles un spectacle réalisé par les enfants du mercredi. Ce spectacle réalisé sur le thème du cirque a réuni plus de 100 parents. A l'occasion de ce spectacle et à la satisfaction des familles de venir voir leurs enfants, nous avons réservé la grande salle du théâtre Allegro. La soirée s'est terminée par un apéritif dinatoire et des familles raves de venir voir leurs enfants. Ce temps convivial nous a permis de prendre le temps d'échanger de vive voix avec l'ensemble des familles avec qui nous communiquons principalement par mail ou téléphone.

2.5.3. *Les salariés*

Pour mener à bien les différents recrutements, nous avons régulièrement sollicité **Pôle emploi et la Mission locale** afin de pouvoir embaucher des **jeunes en voix d'insertion professionnelle**.

Cependant, la branche métiers de l'animation sur le territoire est très peu recherchée par les jeunes (malgré des propositions de formations). En 2024 nous avons accompagné une stagiaire en préparation BPJEPS en alternance dans notre structure. Son parcours professionnel et sa démarche d'aide à l'insertion lui ont permis de bénéficier d'un financement par la région (pôle emploi) et de réaliser **400 heures** au sein de notre structure. Les restrictions budgétaires du département pour l'aide à la formation n'ont pas permis à la stagiaire de financer la formation en 2025, mais nous l'avons embauché en CDI à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'accompagnement, la formation et la « bonne ambiance » de l'équipe nous ont permis d'élargir et de fidéliser nos animateurs. Certains animateurs occasionnels (vacances) sont intervenus au Cabanon en remplacement de façon occasionnelle suite à l'absence d'animateurs.

Chaque année nous finançons une formation Bafa ou Bafd à 2 animateurs afin qu'ils se professionnalisent et acquièrent plus de connaissance dans le milieu de l'animation. En 2024 ce sont 2 jeunes de la commune qui ont pu en bénéficier.

Les journées de préparation, en amont de chaque période de vacances scolaires, sont pour nous l'occasion de réinterroger nos équipes sur le projet pédagogique : activités, sécurité, accueil des parents.

La proximité de l'accueil de loisirs actuel avec le centre-ville et de fait les différents transports en communs nous facilite le recrutement. Plus accessible par les plus jeunes notamment, nous constatons que nous attirons des jeunes animateurs qui ne possèdent pas leur propre moyen de transport.

Grâce à leur dynamisme, leurs compétences, leurs différences, leur créativité, les animateurs et animatrices ont permis à chaque enfant de s'épanouir dans un cadre sécurisé et privilégié.

2.5.4. Le fonctionnement

Afin de répondre favorablement aux attentes des usagers, lorsque le temps s'y prête, nous organisons des sorties en ½ journée au Grand Parc ou au stade du Mas Rillier afin que les enfants puissent profiter d'espaces verts.

Notre outil de gestion (Noé) nous permet d'affiner, de manière précise et en temps réel, le flux des inscriptions et permettre aux inscrits en liste d'attente de pouvoir bénéficier de places de dernière minute.

Nous sommes également régulièrement en **lien avec le CésAM** afin de réorienter les familles, lorsque nous n'avons plus de place au Cabanon et vice et versa. Nous constatons comme chaque année que les accueils de loisirs du cabanon et du Césam sommes complets aux mêmes périodes et malgré notre entente beaucoup de familles se retrouvent régulièrement à devoir trouver un autre mode de garde que les accueils de loisirs de la commune.

2.5.5. Le Partenariat

- Depuis septembre 2024 le partenariat avec la bibliothèque nous a permis d'y accompagner un groupe de 12 jeunes (sur la base du volontariat) une fois par mois. Nous avons également pu profiter du visionnage d'un manga au théâtre Allegro dans le cadre de la semaine Manga en novembre.
- Avec le centre social du CésAM nous organisons régulièrement des activités en commun ou participons à des actions communes (semaine sportive, sorties en commun, réalisation du char du

carnaval...).

- Avec les **ACM de la communauté de commune**, nous organisons régulièrement des inter-centres afin de faire rencontrer collaborer les jeunes du territoire et organisons également des temps de rencontres afin d'échanger sur nos pratiques, nos publics et nos différentes problématiques.

2.5.6. Le Comité d'Usagers

Le comité d'usagers est une instance importante et ancrée depuis 2 ans au Cabanon. Elle a pour vocation d'expliquer aux usagers nos actions, nos projets, notre fonctionnement mais également de leur permettre de s'exprimer et de nous faire savoir quelles sont leurs attentes.

- Invitation envoyée en début d'année à l'ensemble des usagers
- Sur la base du volontariat, les familles s'engagent à participer aux différents temps de rencontres
- Sont souvent présents l'adjointe au sport, à la jeunesse et aux associations et le directeur enfance jeunesse de la ville
- 3 réunions en 2024 (1 par trimestre)
- 13 participants en moyenne (parfois les enfants sont invités à donner leur avis)
- Evènements : organisation d'un spectacle de fin d'année, préparation de la fête de l'été (kermesse), recherche des subventions pour le projet environnement et la mise en place du jardin potager.

3 LES INDICATEURS DE QUALITE DU SERVICE

3.1 Mode de pilotage de la délégation

L'objectif du comité de pilotage est d'établir le bilan de l'activité sur le territoire. Il permet ainsi, à l'appui de diverses données, de vérifier que la commande passée est bien honorée.

Les comités techniques permettent un point d'étape trimestriel, afin que le délégataire présente les bilans périodiques. Il se compose du directeur délégué et de la DTA Léo Lagrange, du directeur enfance jeunesse et de la coordinatrice du service vie scolaire de la ville.

3.2 Qualité des prestations proposées

3.2.1. Qualification du délégataire

L'accueil de loisirs de Miribel est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain.

L'accueil de loisirs applique la **Charte Qualité Animation de la Fédération Léo Lagrange**, approuvée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

➤ La Fédération Léo Lagrange bénéficie des agréments :

- Éducation Nationale,
- Jeunesse et Éducation Populaire,
- Sports,
- Protection de l'environnement.

3.2.2. Qualification des permanents

Le personnel permanent de la structure, participe régulièrement aux réunions du réseau Enfance, animée par le délégataire.

Par ailleurs, des entretiens professionnels sont mis en œuvre avec chaque salarié et des actions de formation sont mises en place, dans le cadre du plan de formation (notamment, des actions de formation continue sur des outils internes au réseau Léo Lagrange, formation sur des logiciels de gestion, sauveteur secouriste du travail, norme hygiène en restauration collective, ...).

Tous les permanents qui interviennent au Cabanon sont diplômés ou en cours de diplôme dans le domaine de l'animation (DEJEPS, BPJEPS et BAFA ou équivalent).

3.2.3. Outils de mesure de la satisfaction des usagers

L'importance de la parole pour l'enfant et pour les familles est une préoccupation de l'équipe d'animation.

Un travail est mené sur la mise en place d'outils :

- Un temps de concertation est prévu de façon quotidienne : chaque enfant est libre de prendre la parole sur un fait, une idée donnant lieu à des échanges. C'est le « Petit Conseil », qui est le point fort de notre pédagogie. Les bilans de chaque journée d'animation sont affichés à l'accueil des parents car les parents n'ont plus la possibilité d'accéder aux salles d'activités.
- Durant les mercredis et les vacances, des bilans sont faits en fin de journée, ou alors de façon hebdomadaire, avec les enfants, puis avec les animateurs, en réunion d'équipe.
- L'accueil des parents, le matin et le soir, est un moment privilégié entre les familles et l'équipe de direction. Certains parents profitent des réseaux sociaux (Facebook, whatsapp et Kidizz) pour communiquer régulièrement avec nous.

- Une à deux fois par an nous transmettons un questionnaire de satisfaction par mail et à l'accueil afin de pouvoir recenser les attentes des usagers. En 2024, nous avons eu seulement une cinquantaine de retours. Nous recensons toujours des questions sur le lieu de l'accueil de loisirs (projet de nouveau bâtiment, retour dans le parc...) ainsi que des demandes de sorties dans des espaces verts (ferme pédagogiques, parc naturel ...).

3.2.4. Les permanences d'inscriptions

Depuis septembre 2017, nous faisons uniquement des inscriptions par mail ou sur rendez-vous. Nous avons effectivement revu notre système d'inscriptions, suite à une trop grande affluence et un temps d'attente trop long pour les parents lors des permanences d'inscriptions.

Les familles apprécient ce système qui facilite les modalités d'inscriptions et permet de rencontrer les nouvelles familles au Cabanon.

Avec le CÉSAM nous avons convenu des mêmes dates d'inscriptions pour les Miribélans soit les mardis 4 semaines avant le début de chaque période de vacances.

Nous privilégions les familles domiciliées sur la commune de Miribel en leur ouvrant les inscriptions une semaine avant les extérieurs et ce pour toutes les inscriptions de l'année.

4 LES COMPTES DE LA DELEGATION

Les comptes sont présentés conformément au plan comptable général des associations (système normalisé de base). Ils rappellent les données de l'année précédente.

4.1 Méthodes et éléments de calcul

La Fédération Léo Lagrange conduit des missions d'animation locale pour le compte de collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national. Pour cela, son organisation lui permet de répondre au mieux aux exigences de gestion d'un Service Public Délégué.

La Fédération Léo Lagrange est représentée sur le territoire national par treize Délégations Régionales gérées et administrées par cinq établissements régionaux. Ces établissements régionaux sont des structures juridiques autonomes, qui appartiennent au périmètre économique de la Fédération Léo Lagrange. L'interlocuteur direct du délégant est donc Léo Lagrange Centre Est qui assume la responsabilité de la mission qui lui est confiée.

Au niveau local, et dans un souci à la fois de décentralisation et de proximité vis à vis des usagers, le dispositif délégué constitue un site avec un directeur affecté et une équipe permanente de personnels.

La décentralisation et la mutualisation des fonctions aux niveaux les mieux adaptés constituent une des caractéristiques des modes d'intervention de la Fédération Léo Lagrange et de ses établissements.

Dans cet esprit, les fonctions sont réparties de la façon suivante :

- ✓ Les fonctions opérationnelles sur le site ;
- ✓ Les fonctions de pilotage sur la délégation régionale ;
- ✓ Les fonctions administratives, financières et sociales au niveau de l'établissement régional ;
- ✓ Des fonctions mutualisées au niveau fédéral (étude, recherche et développement, relations sociales et ressources humaines, trésorerie, contrôle de gestion, assistance juridique et équipement informatique de gestion).

L'organisation du système d'information comptable de la fédération et de ses établissements correspond à cette répartition des fonctions. Elle permet d'enregistrer au niveau approprié les produits et les charges affectables directement au site en gestion déléguée ou relevant des charges incombant à l'établissement régional tant pour ses fonctions propres de gestion que pour sa quote-part des charges mutualisées au niveau national. Le compte-rendu financier relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de l'établissement délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

Éléments du compte de résultat 2024

➔ Produits

Les produits inscrits dans le compte-rendu financier regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

- ✓ La participation des usagers des services ;
- ✓ La participation financière du délégant prévue au contrat ;
- ✓ La prestation de service unique versée par la CAF ou la MSA.

➔ Charges

Les charges inscrites dans le compte rendu financier comprennent :

- ✓ Les charges directes qui sont exclusivement imputables au contrat ;
- ✓ Les charges calculées affectées au contrat ;
- ✓ Les charges réparties : la quote-part, imputable au contrat, des charges communes de l'Établissement Régional.

➔ *Les charges directes*

Elles comprennent les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site :

- ✓ Les achats de biens et services ;
- ✓ Les services externes ;
- ✓ Les charges de personnels et taxes, etc...

➔ *Les charges calculées*

Il s'agit des charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (ces charges calculées sont affectées à chaque site selon l'utilisation faite des investissements).

➔ *Les charges réparties*

Ces charges réparties sont comptabilisées au niveau du siège régional et réparties au prorata des produits d'exploitation des services ou du personnel affecté.

Elles concernent les fonctions de direction et de pilotage, de traitement administratif et comptable, de gestion sociale des personnels, de contrôle de gestion et de commissariat aux comptes.

5 ANNEXES

5.1 Compte de résultat

Cf ci-après

LEO LAGRANGE CENTRE EST	Exercice clos le : 31/12/2024
MIRIBEL	

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2024		31/12/2023	
	Total		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Participation des usagers	110 326		102 426	
Participation de la collectivité	105 977		125 648	
Prestations de services	46 610		33 892	
Autres prestations	15 472		9 311	
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	278 385		271 276	
Production stockée	-		-	
Production immobilisée	-		-	
Subventions d'exploitation	-		18 094	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	202		934	
Collectes	-		-	
Cotisations	-		-	
Autres produits	0		-	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	278 588	(I)	290 304	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Alimentation	34 525		33 629	
Depenses activités	25 762		23 222	
Produits d'entretien - Hygiène	368		610	
Redevance locaux				
Entretien et maintenance	2 770		24 672	
Rémunération du délégataire	26 545		28 624	
Autres achats et charges externes	19 651		23 931	
Impôts, taxes et versements assimilés	10 745		9 924	
Salaires et traitements	126 907		125 677	
Charges sociales	31 614		30 100	
Autres charges de personnel	-		-	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 544		2 127	
Dotations aux provisions sur immobilisations	-		-	
Dotations aux provisions sur actif circulant	-		-	
Dotations aux provisions pour risques et charges	29		-	
Autres charges	43		449	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	280 503	(II)	302 066	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-	(I-II)	1 915	-
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Excédent attribué ou déficit transféré	-	(III)	-	-
Déficit supporté ou excédent transféré	-	(IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (4)	-		-	
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	-		-	
Autres intérêts et produits assimilés (4)	-		-	
Reprises sur provisions et transferts de charges	-		-	
Différences positives de change	-		-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-		-	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	-	(V)	-	-
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions	-		-	
Intérêts et charges assimilées (5)	-		-	
Différences négatives de change	-		-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-		-	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	-	(VI)	-	-
2 - RÉSULTAT FINANCIER	-	(V-VI)	-	-
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-	(I-II+III-IV+V-VI)	1 915	-

LEO LAGRANGE CENTRE EST	Exercice clos le : 31/12/2024
MIRIBEL	

COMPTE DE RÉSULTAT

		31/12/2024	31/12/2023
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		-	-
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-	-
Impôts sur les bénéfices (IX)		-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		278 588	290 304
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)		280 503	302 066
4 - SOLDE INTERMEDIAIRE		- 1 915	- 11 762
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		- 1 915	- 11 762
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Don: en nature			
TOTAL			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

5.2 Biens immobilisés par le Déléataire

Société	Compte PCG	Bien	Désignation	Désignation 2	Valeur brute	Durée	Date achat	Dotation exercice	Cumul amort exercice	Valeur nette	Date fin exercice
LCE	205000	LCENF1120FAS000556	MODULE POINTAGE MOBILE TABLETTE		273,60 €	3	10/11/2020	91,19 €	12,96 €	169,45	31/12/2021
LCE	205000	LCENF1120FAS000556	MODULE POINTAGE MOBILE TABLETTE		273,60 €	3	10/11/2020	91,19 €	104,15 €	78,26	31/12/2022
LCE	215400	LCENF0220FAS000566	BABY FOOT		299,99 €	5	11/02/2020	60,00 €	53,28 €	186,71	31/12/2021
LCE	215400	LCENF0220FAS000566	BABY FOOT		299,99 €	5	11/02/2020	60,00 €	113,28 €	126,71	31/12/2022
LCE	215400	LCENF0220FAS000566	BABY FOOT		299,99 €	5	11/02/2020	60,00 €	173,28 €	66,71	31/12/2023
LCE	215400	LCENF0220FAS000566	BABY FOOT		299,99 €	5	11/02/2020	60,00 €	233,28 €	6,71	31/12/2024
LCE	215400	LCENF0522FAS002244	LCE DECATHLON PRO		2 388,55 €	3	31/05/2022			2388,55	31/12/2021
LCE	215400	LCENF0522FAS002244	LCE DECATHLON PRO		2 388,55 €	3	31/05/2022	468,56 €		1919,99	31/12/2022
LCE	215400	LCENF0522FAS002244	LCE DECATHLON PRO		2 388,55 €	3	31/05/2022	795,46 €	468,56 €	1124,53	31/12/2023
LCE	215400	LCENF0522FAS002244	LCE DECATHLON PRO		2 388,55 €	3	31/05/2022	797,63 €	1 264,02 €	326,9	31/12/2024
LCE	215400	LCENF0718FAS000565	SONO JBL EON		718,20 €	5	06/07/2018	143,64 €	357,72 €	216,84	31/12/2021
LCE	215400	LCENF0718FAS000565	SONO JBL EON		718,20 €	5	06/07/2018	143,64 €	501,36 €	73,2	31/12/2022
LCE	215400	LCENF1221FAS002145	LCE LPTENT MARABOUT 4X4	MARABOUT	1 680,84 €	3	10/12/2021	33,77 €		1647,07	31/12/2021
LCE	215400	LCENF1221FAS002145	LCE LPTENT MARABOUT 4X4	MARABOUT	1 680,84 €	3	10/12/2021	560,22 €	33,77 €	1086,85	31/12/2022
LCE	215400	LCENF1221FAS002145	LCE LPTENT MARABOUT 4X4	MARABOUT	1 680,84 €	3	10/12/2021	560,22 €	593,99 €	526,63	31/12/2023
LCE	218350	LCENF0418FAS000570	PC DELL B5GD3L2		648,36 €	5	19/04/2018	129,67 €	350,64 €	168,05	31/12/2021
LCE	218350	LCENF0418FAS000570	PC DELL B5GD3L2		648,36 €	5	19/04/2018	129,67 €	480,31 €	38,38	31/12/2022
LCE	218350	LCENF1020FAS000573	PC PORT INSPIRON GJZR073		640,84 €	3	03/10/2020	213,59 €	52,53 €	374,72	31/12/2021
LCE	218350	LCENF1020FAS000573	PC PORT INSPIRON GJZR073		640,84 €	3	03/10/2020	213,59 €	266,12 €	161,13	31/12/2022
LCE	218350	LCENF1020FAS000574	TABLETTE SAMSUNG GALAXY A7 32GO 10.4""		281,40 €	3	14/10/2020	93,79 €	20,25 €	167,36	31/12/2021
LCE	218350	LCENF1020FAS000574	TABLETTE SAMSUNG GALAXY A7 32GO 10.4""		281,40 €	3	14/10/2020	93,79 €	114,04 €	73,57	31/12/2022
LCE	218350	LCENF1020FAS000575	TABLETTE SAMSUNG GALAXY A7 32GO 10.4""		281,40 €	3	14/10/2020	93,79 €	20,25 €	167,36	31/12/2021
LCE	218350	LCENF1020FAS000575	TABLETTE SAMSUNG GALAXY A7 32GO 10.4""		281,40 €	3	14/10/2020	93,79 €	114,04 €	73,57	31/12/2022
LCE	218400	LCENF0413FAS000578	LOT TABLES BIP		810,84 €	10	30/04/2013	81,08 €	622,21 €	107,55	31/12/2021
LCE	218400	LCENF0413FAS000578	LOT TABLES BIP		810,84 €	10	30/04/2013	81,08 €	703,29 €	26,47	31/12/2022
LCE	218400	LCENF0413FAS000579	LOT CHAISES		845,57 €	10	30/04/2013	84,56 €	648,91 €	112,1	31/12/2021
LCE	218400	LCENF0413FAS000579	LOT CHAISES		845,57 €	10	30/04/2013	84,56 €	733,47 €	27,54	31/12/2022
LCE	218400	LCENF0918FAS000580	ARMOIRE SECURITE		1 594,14 €	10	01/09/2018	159,41 €	372,10 €	1062,63	31/12/2021
LCE	218400	LCENF0918FAS000580	ARMOIRE SECURITE		1 594,14 €	10	01/09/2018	159,41 €	531,51 €	903,22	31/12/2022
LCE	218400	LCENF0918FAS000580	ARMOIRE SECURITE		1 594,14 €	10	01/09/2018	159,41 €	690,92 €	743,81	31/12/2023
LCE	218400	LCENF0918FAS000580	ARMOIRE SECURITE		1 594,14 €	10	01/09/2018	159,41 €	850,33 €	584,4	31/12/2024



Léo Lagrange Centre Est

Immeuble le Karré
2 rue Maurice Moissonnier
69120 Vaulx-en-Velin Cedex



<https://twitter.com/leolagrange>



<https://fr-fr.facebook.com/federationleolagrange>